

nos arguments. La députée de Mission—Coquitlam dit que les Canadiens ne sont pas dupes. L'ouvrier retraité de Mission—Coquitlam n'est pas dupe. Il sait qu'aujourd'hui, seul un magnat retraité a encore un revenu imposable de 50 000\$ mais que demain, ce sera une secrétaire à la retraite qui touchera un revenu de 30 000\$ à cause de l'inflation. S'il vit assez vieux, il pourra peut-être voir le gouvernement faire main basse sur la pension de ses enfants, quelle que soit leur profession, en percevant des impôts comme ceux annoncés la semaine dernière.

La mère seule de Mission—Coquitlam, ou de n'importe quelle circonscription canadienne, n'est pas dupe. Elle sait qu'aujourd'hui, c'est le parent touchant des gains nets de 50 000\$ qui est privé de son allocation familiale. Mais dans vingt ans, ce sera elle, dont le revenu s'élève actuellement à 21 000\$, qui sera perdante.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Langan:** Monsieur le Président, les députés du gouvernement croient-ils honnêtement que les Canadiens sont dupes lorsqu'on leur dit que la nouvelle taxe de vente, qui fait son petit bonhomme de chemin, sera avantageuse pour eux parce qu'elle avantage la grosse entreprise et le gouvernement? Les mères croient-elles réellement qu'il est avantageux pour elles et pour leurs enfants de payer des taxes sur les leçons de musique, les coupes de cheveux et la nourriture? Je ne le crois pas, monsieur le Président.

Je me suis engagée pour la première fois dans la politique lorsque je faisais partie du syndicat des typographes, dans ma localité de Colombie-Britannique. Le débat portait sur les garderies. Nous étions en 1970. J'étais une mère célibataire et je faisais du travail par équipes. La seule garderie agréée, si on pouvait y avoir accès, était ouverte de 9 heures à 17 heures du lundi au vendredi. C'était il y a dix-neuf ans. Mon enfant a maintenant vingt-trois ans, et il manque encore plus d'un million de places dans les garderies au Canada. Pendant son dernier mandat, le gouvernement a déposé un projet de loi sur les services de garde d'enfants que tous ont rejeté, le jugeant totalement insatisfaisant. Le gouvernement a recueilli les opinions de citoyens de tous les coins du pays. On espérait qu'un nouveau ministre suivrait les conseils de tous les Canadiens qui offrent des services de garde d'enfants ou qui ont besoin de ces services et qu'il déposerait à la Chambre un projet de loi répondant aux besoins des familles canadiennes. Qu'a fait le ministre, monsieur le Président? A-t-il déposé un nouveau projet de loi? A-t-il même annoncé qu'il se pencherait de nouveau sur l'ancien? Non, il s'est dégonflé.

Il a cédé devant le ministre des Finances. Qu'est-ce que les enfants canadiens obtiennent? Des garderies en attente. La mère du très honorable premier ministre pense peut-être qu'il fait du bon travail, mais je puis vous

dire que des centaines et des milliers de mères canadiennes estiment que lui et ses collègues du Cabinet les laissent pour compte, elles et leurs enfants. Des garderies accessibles à tous, à coût abordable, sont un investissement dans l'avenir des enfants canadiens et du Canada. Une Rolls-Royce payée n'en est pas un.

En ce qui concerne les pensions d'invalidité, un nombre croissant de plaintes me sont adressées, à moi et à d'autres députés, parce que des demandes de pension d'invalidité sont couramment rejetées et que le seul moyen d'en obtenir une est de faire preuve de détermination et de savoir comment interjeter appel. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'un requérant a peut-être une chance d'obtenir gain de cause. Lorsque le Budget des dépenses a été déposé, j'ai fiévreusement cherché une explication à cette situation. A la page 6-16 de l'aperçu du programme du Budget des dépenses de Santé et Bien-être social, on peut lire:

Leur situation générale s'est améliorée avec l'augmentation des prestations d'invalidité du RPC en janvier 1987, même si, dans certains cas, l'augmentation était annulée en partie par l'assurance privée ou par les programmes provinciaux ou municipaux d'assistance sociale.

Je dirai qu'elle était annulée. Lorsque la majorité des personnes voient leur demande rejetée d'emblée, un autre programme gouvernemental au palier provincial ou municipal va devoir redresser la situation. Mais croyant toujours dans ma naïveté que les gens qui me disaient cela se trompaient, j'ai demandé aux représentants de ma circonscription de continuer à aider les gens. J'étais persuadée que les dossiers étaient étudiés avec soin et compassion, comme je me trompais!

J'ai dû revoir ma position lorsque mon bureau a reçu une plainte d'une femme qui avait demandé une pension d'invalidité pour son mari. Cette pension a été refusée parce qu'on pouvait raisonnablement s'attendre à ce que cet homme gagne un salaire normal dans un avenir prévisible. Monsieur le Président, cet homme était dans le coma. Mais on pouvait s'attendre raisonnablement à ce qu'il gagne un salaire normal dans un avenir prévisible. Il est inutile de dire, monsieur le Président, que j'ai dû réviser ma position à propos de la compassion du ministère de la Santé et Bien-être social.

J'ai demandé des statistiques sur le nombre de Canadiens qui ont demandé des pensions d'invalidité, à combien de personnes on la refuse, combien de personnes ont interjeté appel et combien ont eu gain de cause en appel au cours de la dernière année financière. On penserait que c'était une demande assez simple en cette ère de technologie et avec les moyens de recherche qui sont offerts aux députés. Mais ce n'était pas une demande simple. Il semble que le ministère éprouve des difficultés à faire sortir cette information de ses ordinateurs. Il s'agissait pourtant de questions bien simples: combien avaient demandé une pension, combien se l'étaient fait refuser, combien avaient interjeté appel, et combien ont